



Ajout sur l'état des lieux

Par **niarchoun**, le **17/07/2012** à **09:31**

Bonjour,

je me tourne vers vous afin d'avoir quelques petits renseignements, voila tout d'abord nous louons un appartement à trois l'état des lieux d'entrée et de sortie n'a pas été fait par la même personne d'autre part après l'état des lieux de sortie n'a pas été réalisé par le propriétaire, la personne locataire présente à l'état des lieux de sortie a donc signé le document signifiant que l'état des lieux avait été réalisé! Cependant trois jours plus tard je reçois un appel de la personne ayant fait l'état des lieux de sortie me demandant si il pouvait rajouter qqch sur l'état des lieux(baguette cache fil collé sur le mur qui en se décollant a arraché la peinture) je lui dit que non et mes colocataires pareil.

Seulement voila nous avons pas eu de double de l'état des lieux directement après celui-ci étant donné que ce n'était pas le propriétaire et voila que maintenant celui la garde la caution de 720 euros prétextant la peinture à refaire chose qui normalement n'est pas sur l'état des lieux!

Je me tourne donc vers vous afin de savoir quels recours puis-je engager?

Merci de votre réponse!

Par **chris_ldv**, le **17/07/2012** à **10:38**

Bonjour,

Un état des lieux est fait en autant d'exemplaires qu'il y a de parties au contrat ... et toutes les versions doivent être identiques.

Les ajouts éventuels n'ont de valeur que s'ils sont attestés par l'accord express (signature manuscrite) des signataires habilités.

Cordialement,

Par **niarchoun**, le **17/07/2012 à 11:00**

oui totu à fait ce que je veux dire c'est que ma colocatrice qui a fait l'état des lieux à signé cependant pas le propriétaire qui n'était pas là il m'a donc appelé trois jours après pour savoir si il pouvait rajouté qqchose je lui ai dit que non cependant j'ai aucune preuve qu'il ne l'a pas fait étant donné que nous avons pas d'état des lieux!

Par **cocotte1003**, le **17/07/2012 à 13:02**

Bonjour, ce n'est pas parce que le bailleur n'était pas là que la personne qui a fait l'état des lieux ne devait pas vous donner un double. maintenant vous ne pouvez rien faire, par contre demandez lui par l'ar de vous justifier sous huitaine les travaux (devis ou facture) sinon il doit vous rendre le dépôt de garantie et vous avez la possibilité de saisir le juge de proximité, cordialement